

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Band:</b>	14 (1968-1971)
<b>Heft:</b>	3
<b>Rubrik:</b>	Communications présentées à la Société en 1970

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Communications

### présentées à la Société en 1970

1430. — 15 janvier 1970.

**La réforme du Collège à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ou l'ajournement perpétuel,**  
**par M. Gabriel MÜTZENBERG.**

Le Collège n'avait guère changé pendant deux siècles. A la fin du XVIII<sup>e</sup>, on y utilisait toujours, par exemple, les *Colloques* de Mathurin Cordier. Certes, en 1704, J.-A. Turrettini avait plaidé, mais sans succès, pour que l'on y enseignât les mathématiques et les sciences naturelles. Aussi n'est-il pas étonnant de voir, en 1774, H.-B. de Saussure constater que le Collège n'est d'aucune utilité pour les « arts » et le commerce, puisque le seul enseignement qu'on y dispense est le latin, et encore le mauvais latin. De plus, ce ne sont que les enfants des pauvres qui vont au Collège, les gens aisés préférant faire donner à leurs rejetons une éducation plus soignée par des précepteurs. Pour remédier à ces anomalies, Saussure propose un enseignement où les matières alternent, où les élèves soient stimulés par une saine émulation, où ils reçoivent une éducation morale et égalitaire qui leur apprenne à se sentir tous frères. Le projet de Saussure, tout entier tourné vers les « réalités » et l'économique, eut un grand succès. Un pamphlétaire conservateur, inquiet de ces propositions visant à instruire le peuple, lança un libelle ironique dans lequel les jeunes filles protestaient d'avoir été négligées dans le projet Saussure. Une autre opposition vint de Louis Bertrand, qui l'exprima dans un ouvrage intitulé *De l'instruction publique*. Bertrand défendait la thèse que l'on ne pouvait introduire l'étude de nouveaux objets au Collège sans entraîner la dispersion d'esprit chez les collégiens. Il fallait résérer les matières nouvelles à l'Académie. Saussure répondit en montrant que l'instruction n'était pas nuisible au peuple et qu'il était nécessaire de lutter contre l'obscurantisme.

La Compagnie des Pasteurs discuta sans fin de ces questions et arriva en 1776 au brillant résultat de faire lire en 3<sup>e</sup> du Collège deux comédies de Térence au lieu d'une ! Les troubles qui agitèrent la cité ajournèrent la réforme. Saussure fit en 1791, 1792 et 1793 des rapports qui n'eurent guère plus d'effets que son manifeste de 1774.

Néanmoins le problème travaillait les esprits, témoin l'ouvrage du syndic Dentand intitulé *De l'éducation publique et nationale*, traité utopique, préconisant un collège rustique et campagnard, pour les garçons de 7 à 14 ans.

Publié dans la *Revue suisse d'histoire*, 1971, p. 96-109.

**Le voyage en Italie de Calame et de huit de ses élèves en 1844, par M. Daniel BUSCARLET.**

Grâce à une série de lettres qu'il a retrouvées et qui complètent celles dont Rambert avait eu connaissance, M. Buscarlet a pu retracer le voyage que Calame, âgé de trente-quatre ans et au faîte de sa carrière, fit en Italie d'octobre 1844 à juin 1845 avec huit élèves, dont Etienne Duval, Castan, Prevost. Les principales étapes furent Gênes, où il fut malade de la dyssenterie, Naples, où il séjourna un mois, Ischia, Paestum et Rome où il passa l'hiver. Calame décrit la magnifique beauté de la messe de minuit qu'il trouve néanmoins trop théâtrale et à laquelle il préfère le culte célébré à l'ambassade de Prusse par le pasteur Picot-Naville.

Les toiles de Michel-Ange lui font plus d'impression que celles de Raphaël. Il voit, en février, aux lacs d'Albano et de Nemi, des arbres qui l'enthousiasment. L'inquiétude le saisit pourtant : vaut-il oublier la nature alpestre, et peut-être l'abandonner ? Il n'en sera rien. En mars, il repart, passe par Florence, Gênes, Turin et Chambéry. Il arrive à Genève plein de projets et prêt à peindre toutes les toiles italiennes qu'il signa. Calame en effet fit ces dernières de mémoire après son voyage. Des projections permirent d'apprécier la production italienne de Calame.

1431. — *29 janvier 1970* (assemblée générale).

Rapports du président (M. Marc-R. Sauter), du trésorier (M. Roland Cramer), du vérificateur des comptes (M. Noël Genequand).

**L'incendie du pont du Rhône (19/29 janvier 1670), par M. Jean-Daniel CANDAUX.**

M. Candaux procéda d'abord à l'analyse des sources qui nous renseignent sur cette catastrophe, l'une des plus dramatiques de l'histoire de Genève puisqu'elle fit cent vingt-deux victimes et détruisit une artère vitale de la cité. Aux sources manuscrites constituées principalement par le Registre du Conseil, son brouillon, la correspondance du Conseil, les procès criminels, le registre de la Compagnie des Pasteurs, s'ajoutent quelques opuscules imprimés : deux récits successifs de Vincent Minutoli, professeur à l'Académie, qui durent à leur grand succès d'être traduits en allemand et en hollandais, ainsi qu'un sermon du pasteur Louis Tronchin, prononcé à l'occasion d'un jeûne célébré après l'incendie, qui fut également traduit en allemand. A noter aussi les gravures de François Diodati et de Jean-Louis Durant qui représentent une source iconographique de grand intérêt.

L'incendie, dont l'origine reste inconnue, éclata à une heure du matin et se propagea avec une extrême rapidité, car le pont et les maisons qui le bordaient étaient construits en bois.

Les Rues Basses furent épargnées grâce à la destruction à la hache de plusieurs bâtiments. En quelque trois heures pourtant, soixante-douze maisons furent perdues et cent vingt-deux personnes périrent, en grande majorité des femmes et des enfants.

L'identité des victimes permit à M. Candaux de dresser un tableau des professions exercées sur le pont du Rhône : les artisans travaillant les métaux, les cuirs et l'orfèvrerie y occupent la place principale.

Après la catastrophe, le Conseil de Genève prit une série de mesures destinées principalement à permettre la récupération des objets volés sur les lieux de l'incendie. De nombreux procès se déroulèrent durant l'hiver 1670 ; un homme fut même condamné à mort pour vol. Une enquête sur les causes du sinistre fut conduite sans succès. On procéda en aval du pont à la construction d'une digue pour permettre aux rescapés de retrouver leurs biens parmi les débris qui encombraient le cours du Rhône. Enfin, on décida de construire un nouveau pont de bois au même endroit avec interdiction d'y éléver des maisons. Cette artère importante de la cité fut inaugurée en juillet, six mois après l'incendie.

1432. — 12 février 1970.

**Tour féodale ou clocher d'église ? La question du double emploi de certaines tours médiévales en Suisse, par M. Stuart MORGAN.**

Les tours étudiées par M. Morgan ont été affectées au cours des siècles à deux usages apparemment opposés : en tant que tours fortes, elles attestent la puissance de leurs propriétaires respectifs, en tant que clochers, elles proclament l'accès à un royaume spirituel ouvert à tous. Comment a-t-on pu confondre en quelque sorte les plans du temporel et du spirituel dans un même élément d'architecture ? Aiguillonné depuis un certain temps déjà par cet aspect paradoxal de la question, M. Morgan a passé en revue quelques données archéologiques rassemblées pendant ses voyages en Suisse et s'est efforcé d'en tirer des conclusions.

En étudiant un clocher médiéval de caractère hybride, trois circonstances différentes peuvent se rencontrer. Ou bien il s'agit d'un élément d'architecture religieuse conçu dès l'origine comme moyen en même temps de défense et de guet (clochers-tours de Notre-Dame de Valère, peut-être aussi de San-Quirico de Minusio) ; ou bien d'un clocher fortifié après coup (exhaussé, par exemple, d'une plate-forme crénelée) ; ou bien il s'agit des cas plus nombreux d'anciennes tours féodales transformées en clochers lors de la construction d'églises plus tardives (Château-d'Œx, Orbe, Montricher,

Ringgenberg, etc.). Grâce à d'excellents clichés, l'auditoire a pu constater la grande diversité des exemples conservés en Suisse et prendre acte des difficultés que présente souvent la question de leurs véritables origines.

Lorsqu'un humble sanctuaire de montagne s'adosse à une massive tour crénelée, on a pu parler d'une « puissance d'emprunt ». Il serait plus juste de conclure, selon M. Morgan, à la puissance véritable de l'Eglise médiévale. Le phénomène du « clocher-fort » n'est que le reflet, en fin de compte, de la pénétration triomphale de l'Eglise dans tous les domaines de la vie profane au Moyen Age. Pour affirmer l'omnipotence du sacré, pas de meilleur symbole qu'un clocher accaparé aux féodaux ou portant les attributs visibles de ceux-ci.

#### **Les prémisses de la fuite de Ham de Louis-Napoléon, par M. Tibor DÉNES.**

C'est le 11 mai 1845 que Louis-Napoléon remit au comte Orsi une lettre d'introduction pour Charles II, duc de Brunswick. Orsi était chargé de demander à Charles II l'argent nécessaire pour permettre la fuite de Louis-Napoléon de Ham. Ce dernier avait tenté de trouver cet argent auprès de banquiers anglais. En vain. L'opinion publique n'était plus favorable à Louis-Napoléon et les financiers, en particulier, avaient été effrayés par le socialisme affiché du prince. Louis-Napoléon avait songé en dernière instance à Charles de Brunswick qu'il savait libéral. Le duc en effet résidait à Londres depuis 1836, d'où il avait pris des contacts avec les libéraux français et les socialistes allemands. Pour accréditer sa grande idée de faire un seul Etat allemand, il avait acheté le *Deutsche Londoner Zeitung* dans lequel des socialistes allemands — dont Marx — faisaient paraître des articles.

Le duc reçut Orsi le 16 mai. Le noble florentin a laissé de l'entrevue un récit assez fantaisiste dont on s'est servi maintes fois pour souligner le caractère fantasque de Charles de Brunswick. M. Dénes, qui ne nie pas le caractère théâtral inné du duc et son goût pour la mise en scène, a pu rétablir les faits grâce aux lettres et à l'agenda de Charles.

Le duc prit son temps avant d'accorder les 150 000 francs réclamés par Louis-Napoléon. Il craignait que le prince ne rétablisse la tyrannie en rétablissant l'empire. Il consulta son ami Cavaignac qui lui conseilla d'accorder l'argent à la condition que Louis-Napoléon donne sa parole de faire cause commune avec les républicains. Orsi, de son côté, fit auprès du duc de Brunswick le panégyrique du prince et clama son républicanisme. D'autre part, il eut l'idée d'un traité d'assistance entre Louis-Napoléon et Charles. Louis-Napoléon rédigea les clauses du traité que Charles signa le 2 juillet 1845 en donnant l'argent qui devait permettre d'organiser la fuite du prince.

M. Dénes termina sa communication en se demandant si Louis-Napoléon a pris au sérieux le traité qu'il rédigeait. Il ne le semble pas ; l'essentiel pour lui était de sortir de prison. Quant à Charles, le traité était pour lui un bon moyen d'ennuyer Louis-Philippe.

1433. — 26 février 1970.

**Un grand historien: Lucien Febvre, par M. Henri LAPEYRE.**

Né en 1878, Lucien Febvre, ce grand historien qui a dominé l'école historique française jusqu'à sa mort en 1957 et que M. Lapeyre n'hésite pas à considérer comme un second Michelet, inaugure sa carrière académique en 1911 par une thèse consacrée à *Philippe II et la Franche-Comté*, province dont il était originaire et à laquelle ses goûts champêtres le lièrent toute sa vie. L'année suivante déjà, il fut appelé à la Faculté des lettres de Dijon. Après la Première Guerre, il collabora avec un groupe d'universitaires, parmi lesquels on trouve un autre grand historien, Marc Bloch, au rétablissement de l'enseignement supérieur à Strasbourg qui venait d'être libéré. En 1929, il créa les *Annales d'histoire économique et sociale*, revue qu'il relança après la Deuxième Guerre mondiale sous le titre *Economies, Sociétés, Civilisations*. Nommé en 1933 au Collège de France, il se chargea de la direction d'une nouvelle encyclopédie. Dès l'après-guerre, il était reconnu comme une sommité dans le monde historique : il créait une nouvelle section — la VI<sup>e</sup> — à l'Ecole des Hautes Etudes et était nommé membre de l'Institut.

L'importance de Lucien Febvre tient à sa conception, fort nouvelle à l'époque, de l'histoire. Celle-ci, selon la tradition chartiste, représentée par Fustel de Coulanges et Albert Sorel, consistait jusqu'alors à établir, coordonner et exposer des faits, avec une rigueur toute scientifique. Febvre s'éleva contre cette conception de l'histoire — événementielle — avec une ardeur et une ironie qui lui valurent beaucoup d'ennemis. Dans ses recherches, il introduisit l'inquiétude existentielle, la passion, le frémissement de la vie. Il avait des faits historiques une conception subjectiviste : c'est l'historien qui, par un dessein précis, les constitue. L'histoire surgit lorsque celui qui la fait pose un problème ; elle est fille du temps, l'historien n'est pas celui qui sait, mais celui qui cherche. L'histoire est science de l'homme, du passé humain et non des choses et des concepts. Assez curieusement, c'est à l'histoire religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle que cet homme, qui prônait l'histoire économique avec tant d'ardeur, appliqua sa nouvelle méthode avec le plus grand succès. Dans un livre consacré à Luther, *Un destin, Martin Luther*, paru en 1928, il étudia magistralement les rapports de l'individu et de la collectivité et leurs conséquences dramatiques sur l'action de Luther. Quatre ans plus tard il proposait son étude classique

consacrée à *La religion de Rabelais* où il traitait du problème de l'incroyance au XVI<sup>e</sup> siècle. Enfin en 1944, avec l'étude consacrée à l'*Heptaméron* de Marguerite d'Angoulême, il tentait d'éclairer la personnalité complexe d'une humaniste du XVI<sup>e</sup> siècle.

Tous les historiens actuels sont redevables à Febvre de tout ou d'une partie de leur méthode. Pourtant Febvre, dans le chatoiement de ses images et de ses approches, demeure un personnage aux multiples facettes qui par là même est inimitable.

1434. — 12 mars 1970.

**Les idées de résistance politique de Théodore de Bèze, par M. Robert KING-DON.**

En 1554, dans le *De haereticis an sint persequendi* qui répond au plaidoyer de Castellion en faveur de la tolérance, Bèze fait une première allusion au droit de résistance des magistrats inférieurs contre le pouvoir central. A la suite de la conjuration d'Amboise et de la constitution d'un parti politique protestant en France, il précise ce droit dans la troisième édition de sa *Confession de foi* (1560). Deux pamphlets, dont l'un était dû à la plume de Knox, venaient alors de paraître en ce sens à Genève.

Si Bèze réfute l'extrémisme de l'Ecossais et réaffirme le devoir d'obéissance du chrétien au magistrat, il admet pourtant la résistance à certains cas d'usurpation et de tyrannie. Au cours des guerres de religion en France, Bèze soutient de ses conseils les princes de Condé : la guerre menée par les huguenots, dit-il, est dirigée non contre le roi mais contre ses mauvais conseillers. Mais après le massacre de la Saint-Barthélemy, ordonné par Charles IX lui-même, il reconsidère le problème et publie son traité *Du droit des magistrats* (1572), qui serait en partie responsable de la reprise des hostilités en France. D'autres publicistes abordent à cette époque le même problème. Hotman attribue un droit de résistance aux seuls Etats généraux, alors que Du Plessis-Mornay, mieux au courant de la situation politique des huguenots français, l'étend aux magistrats inférieurs. Bèze adopte une position médiane et le reconnaît aux Etats généraux et à certains représentants de la noblesse et de la magistrature des villes. Ces idées réformées seront reprises dès 1580 par des auteurs catholiques pour justifier certains tyranicides (meurtres de Henri III et de Guillaume d'Orange). Indigné par un tel emploi de ses idées, Bèze s'oppose formellement à ces extrémistes dans ses *Sermons sur l'histoire de la Passion* (1592). L'accession au trône de Henri IV ôtera toute raison et toute actualité au droit de résistance. Dès lors, les huguenots français se voudront les sujets loyaux du roi.

Publié en introduction à l'édition que M. Kingdon a donnée de : Théodore de Bèze, *Du droit des magistrats*, Genève, Droz, 1970.

**Du catholicisme au judaïsme, l'itinéraire religieux d'un ministre protestant, Nicolas Antoine (1602-1632), par M. Bernard LESCOAZE.**

Imprimé ci-dessus, p. 277-323.

1435. — 9 avril 1970.

**Une institution de l'ancien droit genevois: la nomination de compagnon, par M. Jacques DROIN.**

Imprimé ci-dessus, p. 161-183.

**Moulins en Afrique: les entreprises de deux Genevois, Henry Dunant et John Ninet, par M. Anouar LOUCA.**

M. Anouar Louca a fait revivre les entreprises malheureuses de deux Genevois qui, sans être liées dans les faits, n'en présentent pas moins de véritables analogies.

John Ninet, fils d'un marchand de ferraille de Saint-Gervais, se rendit à l'âge de 24 ans en Egypte, où Méhémet Ali le chargea de l'amélioration de la culture du coton. Il devint bientôt le représentant des paysans, au milieu desquels il vivait dans le Delta du Nil, auprès du gouvernement. Surnommé le « fellah suisse », Ninet ne contribua pas peu à la prise de conscience nationale et sociale des Egyptiens du XIX<sup>e</sup> siècle. Il les initia notamment à la démocratie et au gouvernement constitutionnel. M. Louca, qui s'attache depuis quelque temps à sortir de l'ombre l'extraordinaire destinée de ce Genevois, évoqua plus particulièrement la tentative par laquelle, en 1854, Ninet essaya d'obtenir de Saïd Pacha, successeur de Méhémet Ali, une patente pour établir des moulins à vapeur près d'Alexandrie. Après de longues péripéties, le privilège fut accordé à quelqu'un d'autre. Ninet semble à cette occasion avoir été la victime d'une camarilla de personnages influents et corrompus que la modernisation proposée par le Genevois aurait dépouillé de ses priviléges.

Henry Dunant, le fondateur de la Croix-Rouge, connut des vexations semblables pour avoir tenté de toucher, lui aussi, à l'ordre imposé en Algérie par l'« establishment » colonial. Parti à 25 ans en Afrique du Nord comme caissier des colonies genevoises de Sétif, il s'aperçut bientôt des abus et de l'exploitation dont étaient victimes les autochtones. Au scandale des colons, il entreprit la construction de moulins à blé, désirant associer les habitants aux bénéfices comme aux corvées. Dans deux libelles, un *Mémorandum au sujet de la Société des Moulins de Mons-Djémila et L'Algérie, le*

*passé et le présent*, Dunant tenta de faire valoir son point de vue. C'est du reste en voulant remettre le premier à Napoléon III qu'il le suivit jusqu'à Solférino où le spectacle de la bataille fit germer en lui les bases de sa grande œuvre humanitaire. Cependant les autorités coloniales lui créèrent des difficultés qui le placèrent dans une situation financière critique. Dunant mit à jour la corruption et le racisme qu'engendrait le système colonial et l'écrasement qu'il entraînait de l'idéal chevaleresque de l'Islam.

Ainsi ces deux Genevois furent, à la même époque et sans se connaître, les victimes d'un système qui les confirma, de manière prophétique, dans un idéal démocratique et dans le rejet de toute forme d'oppression.

1436. — 23 avril 1970.

**François de Curtine et l'apport architectural « genevois » dans le Haut-Léman avant la Réforme, par M. Marcel GRANDJEAN.**

M. Grandjean a présenté l'étonnante floraison architecturale dont Genève fut le centre à la fin du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle et qui prit fin avec la Réforme. Genève fait alors figure de petite capitale artistique, comprenant en son sein architectes et main-d'œuvre qualifiée. Ainsi trouve-t-on des architectes originaires du Bas-Chablais et du Faucigny, formés apparemment à Genève et bourgeois de cette ville pour la plupart, dans les diverses régions de la Savoie, où ils ont été appelés pour édifier églises et bâtiments publics. En ce qui concerne la Suisse romande « savoyarde », nous savons qu'en 1470, Fribourg fit venir Georges du Jordil et Nyon, deux équipes de tailleurs de pierre genevois. Plus tard, Jean Contoz, l'architecte de Glérolles pour l'évêque Sébastien de Montfalcon, participe à l'érection du portail occidental de la cathédrale de Lausanne et à celle du chœur de l'église de Pully avec François Magyn, mort avant le 20 avril 1517. Il construit la chapelle Saint-Roch à Lausanne (1522-1523) et s'occupe aussi de l'édification de l'église des Carmes de Sainte-Catherine dans le Jorat (1523-1527). On peut lui attribuer, avec quelque vraisemblance, la reconstruction de l'église de Saint-Saphorin à Lavaux (vers 1521-avant 1530).

M. Grandjean a suivi en particulier la carrière de François de Curtine. En 1502, ce bourgeois de Genève, originaire de Carra, paroisse de Ville-la-Grand, est à Payerne. En 1513, bien qu'il soit toujours installé à Payerne, il devient propriétaire à Carra et, en 1518, il achète une maison à la rue de la Fontaine à Genève. Vers 1521, la construction de la nouvelle nef de l'église Saint-Martin de Vevey, l'œuvre la plus importante de l'époque dans le Pays de Vaud, lui est confiée. Après l'achèvement de celle-ci, vers 1532-1533, Curtine

disparaît de l'histoire. Ainsi s'achève une étape essentielle de l'architecture « genevoise » qui ne peut s'étudier que hors de nos trop étroites frontières.

*25 avril 1970.*

**Visite, commentée par le professeur Marc-R. Sauter et M. Charles Bonnet, des fouilles de l'église du prieuré de Russin.**

*7 mai 1970 (Ascension).*

**Excursion archéologique dans le Haut-Léman: visite, sous la conduite de M. Marcel Grandjean, de l'église et du château de Lutry, du château de Glérolles, des églises Sainte-Claire et Saint-Martin et de l'Hôtel de Ville de Vevey, de l'église de Saint-Saphorin.**

1437. — 12 novembre 1970 (assemblée générale extraordinaire).

M. Denis van Berchem est élu vice-président en remplacement de M<sup>me</sup> Anne-Marie Piuz, démissionnaire.

**Hommage à Frédéric Barbey, par M. Luc MONNIER.**

Publié ci-dessus, p. 372-373.

**Le ministère du pasteur François Naville à Chancy ou la genèse d'une vocation pédagogique, par M. Gabriel MÜTZENBERG.**

Orphelin très jeune, François-Marc-Louis Naville fut recueilli par sa tante de Villette, M<sup>me</sup> Naville-Gallatin et, à la mort de cette dernière, par le ministre Jean-Louis Duby, qui dirigea son éducation. Dès ses années d'études, il s'intéressa à la formation des jeunes. Son journal d'étudiant révèle en effet l'existence d'une dissertation qu'il composa sur « le plaisir des études et ses avantages ». À ses yeux, les études sont formatives pour la jeunesse ; elles sont un ornement dans la prospérité et un soutien dans l'affliction.

Au nombre de ses camarades d'études de théologie, François Naville compte J.-J.-Caton Chenevière, le futur grand pasteur libéral genevois, que Naville suivra dans ses tendances unitaires, mais pas dans son opposition à Gausson. Après un stage pastoral à Dardagny au début de 1808, c'est chez Chenevière, alors à Marseille, que se rendra Naville. À son retour, il s'arrêtera à Vizille où il fera connaissance de sa femme Françoise Arnold. En 1811, il est nommé à Chancy. Son journal nous renseigne sur ce ministère. Naville trouve dans ce village de l'impiété, de la mauvaise foi et des mœurs corrompues. La révolution et ses séquelles y ont fait leur œuvre corrosive. Seuls 15% des paroissiens fréquentent le culte. Dans une série

de rapports à la Compagnie des pasteurs, Naville dénonce l'avarice, le cabaret et ses danses, l'irrespect des jeunes pour le pasteur, l'habillement luxueux des jeunes filles. En même temps — là se montre son souci pédagogique — il suggère d'éditer un catéchisme annoté et adapté aux besoins de la campagne. Pour aggraver les difficultés de Naville, l'épizootie touche Chancy en 1814 et y fait des ravages. Il s'adresse au Comité anglais, fonds charitable constitué par des Genevois de Londres. En 1815-1816, c'est le typhus qui fait son apparition à cause de la mauvaise eau. De nouveau, Naville fait appel au Comité anglais pour venir en aide à ses cent-neuf malades. Il instaure, chose nouvelle, des services funèbres selon la liturgie anglaise pour les familles des victimes. Naville s'intéresse à l'éducation des enfants. Chancy a une piètre école où les enfants vont un moment par jour et où les progrès sont très lents. Ils y reçoivent des rudiments de lecture et d'écriture. Son fils aîné atteignant l'âge de cinq ans, Naville se pose la question de son éducation. Pour y répondre, il se décide à ouvrir une maison d'éducation où il suivra la méthode lancastrienne. Il avait déjà créé une école du dimanche de qualité pour laquelle il avait formé des moniteurs, institué un tribunal d'enfants, créé des cours de lecture, d'histoire sainte et de géographie. Son institut eut immédiatement du succès : en 1818, il comptait dix-huit élèves. Il y donnait une éducation très proche de la nature, insistait sur le développement physique, présentait une religion fondée sur les sciences naturelles, bannissait les matières ennuyeuses et pénibles, comme la controverse. Les catholiques étaient admis chez lui. En 1818, pour des raisons mal élucidées, il démissionna de son poste de Chancy et, en 1819, il s'installa à Vernier où il ouvrit dans le château l'institution qui allait faire son renom.

1438. — 26 novembre 1970.

**La bibliothèque de Frédéric, évêque de Genève (seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle),**  
par M. Maurice de TRIBOLET.

Imprimé ci-dessus, p. 265-275.

**La Restauration à Naples dans l'histoire éthico-politique, par M. Paul WAEBER.**

La restauration des Bourbons à Naples en 1799 et en 1815 est à la fois un chapitre d'histoire connu dans ses grandes lignes, et un phénomène particulier au royaume du Sud et à ses conditions d'existence. Il est intéressant de voir comment Benedetto Croce (1866-1952) a étudié et situé ces faits. Pour Croce, dans sa *Storia del Regno di Napoli* (1925), le vrai « sujet historique », dans le royaume des Deux-Siciles au XVIII<sup>e</sup> siècle, était la « classe intellectuelle », la meilleure partie de la nation agissant efficacement sur la monar-

chie absolue et recevant d'elle ses impulsions. Le royaume des Deux-Siciles s'acheminait ainsi normalement dans une voie aboutissant à la création d'un état moderne et indépendant. La République parthénopéenne de 1799, établie par la meilleure partie de la nation, par des intellectuels généreux auxquels Croce a consacré par ailleurs des pages enthousiastes, fut une parenthèse et une sorte d'anomalie politique, tout comme le régime des Napoléonides, qui étaient des vassaux de la France. Le pays ne retrouva son assise qu'après 1815 dans une monarchie absolue héritée des rois normands. Ceci n'empêche pas Croce de dénoncer la faiblesse des Bourbons après 1815 et surtout l'alliance contractée dès 1799 avec la « plèbe » en se coupant de la classe intellectuelle et agissante. Pour Croce, le véritable sujet de l'ère post-napoléonienne fut ainsi l'éveil d'une nouvelle religion de la liberté, non plus révolutionnaire, mais modérée et nationale.

Pour M. Waeber, l'interprétation de Croce de la période 1815-1860 s'éloigne par trop de l'histoire politique et surtout sociale qui révèle les causes de la douloureuse question méridionale dont la gravité devait apparaître au lendemain de l'unité italienne. Sentant sans doute le faible support événementiel de son interprétation, Croce publia en 1945 les œuvres historiques du Luigi Blanch (1784-1872) qui sont une sorte de complément à la *Storia del Regno*. Blanch, comme son compatriote Vincenzo Cuoco en 1801, avait compris, selon Croce, la morale de l'histoire napolitaine. Mais Blanch, défini par Croce comme un libéral et un modéré, comparable à certains doctrinaires français, n'était-il pas plutôt un réactionnaire ou un « légitimiste » ? La question reste ouverte. La publication de Blanch renforçant la position de Croce dans sa *Storia del Regno* révèle au moins le fort attachement de Croce aux principes monarchistes, attachement que sa vie et ses autres œuvres manifestent également.

M. Waeber signale encore parmi les disciples ou à la suite de Croce, Adolfo Omodeo, Rosario Romeo et surtout Walter Maturi, dont les articles de 1938 et 1939 sur le congrès de Vienne et le « quinquennio » (1815-1820) auraient mérité une étude plus attentive du maître napolitain.

1439. — 10 décembre 1970.

**Un poème inconnu en l'honneur de l'Escalade, publié à La Rochelle en 1603,  
par M. Jean-Daniel CANDAUX.**

Au nombre des œuvres latines qu'à fait naître l'Escalade<sup>1</sup> figure un poème en strophes alcaïques, imprimé à La Rochelle en 1603,

---

<sup>1</sup> Et dont les principales sont citées par François RUCHON, «La littérature d'Escalade», dans *L'Escalade de Genève, 1602, histoire et tradition* (Genève, 1952), p. 334, note 1.

qui n'a jamais été mentionné jusqu'à présent par les historiens et bibliographes de l'Escalade et dont un exemplaire est conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris, sous la cote Yc 8699 :

DE / NOCTVRNA / GENEVAE A PERFIDO / ALLOBROGVM  
 DVCE SVB INDV- / cijs inuasione, eiusdemque à Deo / Opt. Max.  
 conseruatione / ODA. / *Per GEORGIUM THOMSONUM / Andreapolitanum.* / Item alia eiusdem Oda, aliquammultis abhinc / annis  
 condita, duæ reliquæ non ita / pridem exaratæ. / [fleuron] / RVPELLÆ  
 / Ex Officina Hieronimi Haultini. / [tiret] / M. DC. III.

L'opuscule, qui compte 16 pages in-4 et porte les signatures A2, A3, A4, a été cité par M. L. Desgraves dans ses « Corrections et additions à la bibliographie des Haultin », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. XXVII (1965), p. 315, sous le n° 20. La première des quatre odes de ce petit recueil, qui est aussi la plus longue (p. 1-9 ; 37 strophes), se rapporte seule à l'Escalade ; elle a été réimprimée quelque trente-cinq ans plus tard dans l'anthologie des *Deliciae poetarum Scotorum hujus aevi illustrium* (Amsterdam, J. Blaeu, 1637, t. II, p. 530-534). La seconde ode célèbre la défaite de l'Invincible Armada de 1588.

L'auteur de ces compositions, George Thomson, né à St Andrews en Ecosse vers 1570, devint successivement précepteur du jeune Philippe Eschallard de la Boulaye, à Fontenay-le-Comte, puis des enfants du fameux Agrippa d'Aubigné, à Mursay et Maillezais. Après un séjour à La Rochelle, il fut nommé ministre à La Châtaigneraie, en Saintonge toujours, et c'est probablement là qu'il mourut, en 1616. De son épouse Judith Gaurriau, il n'eut qu'une fille. Correspondant de Du Plessis-Mornay, il publia à La Rochelle, dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, divers ouvrages de polémique religieuse, dont le plus important est *La Chasse de la Beste romaine* (1608), qui fut plusieurs fois réimprimé<sup>1</sup>.

L'Ode sur l'Escalade de Genève, d'un style singulièrement ampoulé, évoque de manière imagée mais sommaire les diverses phases de l'événement, sans faire mention d'aucun des épisodes pittoresques ou anecdotiques dont l'imagination populaire devait s'emparer ensuite. Dès les premiers vers, l'auteur montre à coups d'exemples empruntés tant à la Bible qu'à la mythologie grecque, que l'homme trouve en Dieu seul sa véritable protection. Les strophes qui décrivent l'approche du « pirate allobroge » et l'escalade des murailles sont parmi les mieux tournées :

---

<sup>1</sup> Ces détails biographiques sont empruntés à l'article de Paul GAMBIER, « Un pasteur de l'Eglise réformée de La Châtaigneraie : George Thomson, Ecossais, 1603-1616 », *Revue du Bas-Poitou*, 63<sup>e</sup> année (1950), p. 171-181, 211-220.

Iam prædo fossas transiit Allobrox  
 Scanditque multo milite mœnia [etc.]

Le poète place ensuite dans la bouche du Savoyard, qui déjà se croit maître de la ville, des invectives blasphematoires contre le Dieu de Genève. Mais voici la revanche : tel un Jupiter tonnant, l'Éternel accourt du fonds de l'Ether, tire les Genevois de leur sommeil de plomb et les excite au combat :

*Ad arma, clamans, rursum, ad arma  
 Ingeminans jubet ire cives.*

C'est la mêlée, le coup de canon qui détruit les échelles, et bientôt la débâcle et la fuite honteuses que le poète décrit à l'aide d'une nouvelle gerbe d'allusions et d'images mythologiques. Après quelques sarcasmes à l'adresse du duc de Savoie, Thomson conclut en invitant les Genevois à rendre grâces pour la délivrance qui leur a été accordée.

Telle est la trame de cette ode en l'honneur de l'Escalade : son intérêt, on le voit, réside essentiellement dans l'écho et la résonnance que Thomson y donne à l'interprétation providentialiste de l'événement. Il n'a pas fallu longtemps à ce familier d'Agrippa d'Aubigné pour voir dans l'affaire de l'Escalade une manifestation de Dieu en faveur d'une ville qui était, selon son expression, la « mère des Eglises de France » (*Ecclesiarum Gallicarum genitrix*).

**Les amateurs d'art italien en Suisse aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, par M. Mauro NATALE.**

Dans le travail qu'il commence à préparer, M. Natale se propose de donner un aperçu du développement du goût des collectionneurs suisses aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles en tenant compte du fait que la complexité idéologique de ce dernier est le résultat de divers conditionnements économiques, sociologiques, politiques, auxquels s'ajoute ce facteur irréductible qu'est la personnalité de chaque amateur. Ce travail est malaisé à plus d'un égard et notamment par la difficulté toute matérielle de reconstituer d'anciennes collections ou cabinets d'amateurs.

Les tableaux italiens sont aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles une minorité par rapport aux toiles flamandes ou hollandaises. Ce sont les sujets religieux peints aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles qui figurent le plus souvent dans les collections. M. Natale voit dans ce fait la marque de la Réforme et de la police ecclésiastique en Suisse, qui furent à l'origine d'une mentalité moralisatrice assez semblable à l'état d'esprit déclenché par la Contre-réforme dans le monde catholique. Ainsi voit-on figurer, parmi les collections, des œuvres de Salvatore Rosa, peintre et théoricien moralisateur, représentant typique des canons artistiques mis en honneur après le concile de Trente.

M. Natale signale les collections à Genève de François Turretini, de J.-J. Burlamaqui, de Revilliod et s'arrête un peu plus longuement sur les cabinets du comte de Sellon et de François Tronchin, non sans avoir évoqué auparavant celui d'Armand de Mestral, seigneur de Vufflens et de Saint-Saphorin.

**EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER  
SUR L'EXERCICE 1970**

*Recettes*

Solde 1969 . . . . .	Fr.	31 808,56
Cotisations et dons . . . . .	»	7 743,93
Intérêts du fonds ordinaire . . . . .	»	2 859,80
Intérêts du « fonds Gillet » . . . . .	»	1 226,35
Ventes de publications . . . . .	»	1 582,75
	<b>Total</b>	<b>Fr. 45 221,39</b>

*Dépenses*

Frais généraux . . . . .	Fr.	2 658,85
Frais de publications . . . . .	»	8 251,55
Achat pour la bibliothèque . . . . .	»	350,—
Ajustement comptes titres à la valeur réelle :		
Dossier ordinaire . . . . .	»	1 246,20
« Fonds Gillet » . . . . .	»	612,10
Solde 1969 . . . . .	Fr.	31 808,56
Bénéfice de l'exercice . . . . .	»	<u>294,13</u>
Solde à nouveau . . . . .	»	<u>32 102,69</u>
	<b>Total</b>	<b>Fr. 45 221,39</b>

**IMPRIMERIE DU « JOURNAL DE GENÈVE. »**